

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 décembre 2017

Objet

**Création d'un poste
de gardien brigadier
dans le cadre
d'emplois des
agents de la police
municipale**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 décembre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL,
Mme LOUKOMBO SENGGA, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. J-J. PUYOBRAU
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE
Mme REMAUT à Mme C. LACUEY
Mme COLLIN à Mme N. LACUEY
M. DANDY à M. NAFFRICHOUX
M. RAIMI à Mme GRANJEON
Mme FEURTET à M. ROBERT
Mme VELU à M. CALT**

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

Mme Josette DURLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil que le fonctionnement de la nouvelle salle de spectacles « BORDEAUX METROPOLE ARENA » oblige la Commune de Floirac à prendre les mesures de sécurité lors des manifestations.

Des ressources supplémentaires sont à déployer. Il est donc actuellement procédé au recrutement de 2 nouveaux agents de police.

Le service de Police Municipale est à ce jour doté de 4 agents dont un chef de service de police et 3 brigadiers chef principaux. Pour rappel, un poste de gardien-brigadier est inscrit et vacant au tableau des effectifs.

Afin d'effectuer ces prochaines nominations, il convient de créer les postes suivants comme suit :

Grade	Nombre de création	Nombre de suppression
Gardien-brigadier	1	0

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 6 décembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de créer le poste indiqué dans le tableau, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2018

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	